



PAROISSE D'OLÉRON

Parlons finances

10 Lieux de Culte: Château d'Oléron, St Trojan Les Bains, Chapelle de Grand Village,
Dolus d'Oléron,
St Pierre d'Oléron, Chapelle de La Cotinière,
St Georges D'Oléron, La Chapelle de Domino,
La Brée Les Bains, St Denis d'Oléron

Bâtiments (biens de la Paroisse d'Oléron) :

- Presbytère de St Pierre D'Oléron, 1 Place Aziyadé
Le presbytère de St Trojan (Impasse des roses) et une maison d'habitation (rue de la république) en location à l'année, Le presbytère de St Denis (Rue du Couvent)
- Salle paroissiale : Dolus d'Oléron (Rue des Chapelles),
- Chapelles : Chapelle Des Marins à la Cotinière, Chapelle de Domino

Nous ne sommes pas propriétaire de toutes les églises, elles appartiennent aux communes (loi 1905), c'est-à-dire que c'est à la commune de financer les gros travaux d'entretien. Merci aux Mairies pour leur collaboration et des budgets votés pour répondre à nos besoins.

En revanche, il nous revient, de payer les différentes charges courantes de fonctionnement (gaz, électricité, entretiens courant, taxes Foncières etc).

La paroisse a donc en charge les presbytères, la salle paroissiale, et les 2 chapelles
Le presbytère du Château ou réside P.Claude David appartient à la commune du Château d'Oléron (avec paiement d'un loyer)

Où la paroisse trouve les moyens pour sa prise en charge ?

Il nous semble important que vous soyez informé de la gestion de l'argent dans une paroisse française. Dans notre pays, l'Eglise catholique vit essentiellement de dons, elle ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat ni du Vatican. Toutes ces ressources ne sont que des dons, fruit de votre générosité, dons lors des messes (quêtes) et d'autres célébrations (casuels) ou par le Don à la Paroisse D'Oléron.

Bilan financier de notre paroisse

DEPENSES :

En 2024, pour assurer sa pastorale, la paroisse d'Oléron a dépensé 228 315 € :

- Rémunération des prêtres (P. Ioan Rus, curé, P. J.Rony Manoune, vicaire et P. Claude David) : 16 200 €
- Charges du personnel : 46 722 € (femme de ménage et comptable)
- Frais de fonctionnement : 68 911 €, repartis entre les frais administratifs et le matériel pour le culte, achats cierges
- Charges courantes et entretien de nos bâtiments : 42 529 €, inclus les assurances, taxes foncières et impôts
- Contribution diocésaine : 53 953 €

RECETTES :

Voici le récapitulatif des recettes, des dons, reçus en 2024, pour un total de 230 198 €

- Quêtes (messes et autres célébrations) : 107 857 €
- Casuels (célébration des sacrements et des obsèques) : 29 616 €
- Dons (Revenus Immobiliers, concert, catéchisme ou autre) : 11 892,00 €
- Dons (trons des cierges...) : 57 597 €
- Collecte de soutien à l'église : 23 236,00 €

Ces comptes présentent un résultat positif de 1 883 € pour l'année 2024.

Grâce à vos dons et à la générosité que vous avez montrés, notre paroisse a aujourd'hui un compte positif. Nous vous en remercions et comptons encore sur vous.

Travaux envisagés prochainement : Travaux clocher de la Chapelle de La Cotinière, travaux électrique à la Salle Paroissiale.

Répartition des dons :

Pour les frais de fonctionnement :

- Les quêtes sont destinées aux frais de la paroisse (chauffage, l'électricité et le gaz, l'entretiens courant), par le biais des corbeilles lors des messes et célébrations. Les dons se font en espèces ou par carte bancaire (terminal connecté, depuis l'été 2022).
- Les casuels (dons faits à l'occasion des baptême, mariage et obsèques) :



Casuel = 80€
Entièrement
reversé
à la paroisse



Casuel = 300€
(94 € pour le diocèse,
188€ pour la
paroisse et une
offrande de messe)



Casuel = 250€
(66€ pour le diocèse,
148€ pour la
paroisse et deux
offrandes de messe)

Pour la rémunération des prêtres, diacres, séminaristes : le Denier de l'Eglise

Il s'agit de la contribution de chaque chrétien pour le traitement des prêtres en activité ou à la retraite (590 €), ainsi que les séminaristes. Ce don est fait au diocèse, qui rémunère les prêtres.

Comment donner ?



par prélèvement
automatique



en ligne

66% du don déductible des impôts

Un don de 50€ ne vous coûte réellement que 34€,
un don de 100€ que 34€ et un don de 200€ que 68€

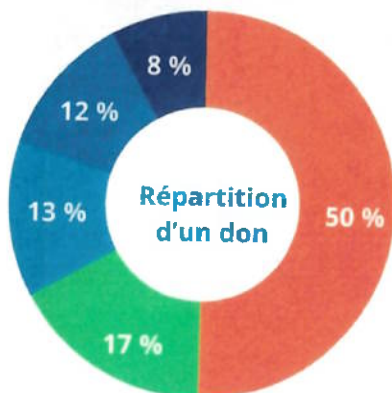


en espèces



par chèque

- Traitement des prêtres
- Cotisation retraite des prêtres
- Cotisation maladie des prêtres
- Formation et prise en charge des séminaristes
- Cotisations mutuelle santé des prêtres



Combien gagnent les prêtres ?

Tous les prêtres diocésains, y compris l'évêque, reçoivent les mêmes sommes, c'est-à-dire 1040 € (590 € de traitement financé par le Denier de l'Eglise + 450 € d'offrande de messe financé par la paroisse).

Quelles sont les dépenses à la charge du prêtre ?

Quelles sont celles prises en charge par la paroisse ?

La paroisse prend en charge le logement du prêtre et les frais rattachés : l'assurance, l'énergie et le wifi.

Avec les 1040 € qu'ils reçoivent, les prêtres financent les outils pour la mission (ordinateur, téléphone, livres, voiture...) ainsi que les dépenses personnelles (nourriture, besoins quotidiens, loisirs et vacances).

Quant aux frais kilométriques, ils sont remboursés par la paroisse ou le diocèse, selon la mission, à hauteur de 0,40 €/Km.



A quoi et à qui faut-il donner ?

On peut suggérer la répartition suivante :

- une partie à votre paroisse, pour son bon fonctionnement et l'entretien de ses bâtiments :
→ la quête
- une partie au diocèse pour les prêtres :
→ le denier de l'Eglise
- une partie à la paroisse pour aider vos prêtres :
→ les offrandes de messe
- et à votre paroisse ou à votre diocèse pour financer les projets particuliers et/ou exceptionnels :
→ dons exceptionnels, legs, assurance-vie

Grâce à votre don,
notre paroisse peut assurer sa mission :
être un signe visible
de l'amour de Dieu
pour notre monde
et oeuvrer chaque jour
pour témoigner de l'Évangile.

Merci pour votre générosité,
nous vous en sommes reconnaissants !



<https://donnons-catholiques17.fr>